



Conseil économique et social

Distr. générale
6 janvier 2020
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-troisième session

Vienne, 2-6 mars 2020

Points 4 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la déclaration ministérielle de 2019

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-neuvième session

Vienne, 18-22 mai 2020

Points 4 et 8 de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face

Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport décrit brièvement les activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées en 2019. Il contient également une série de recommandations soumises, pour examen, à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il contient en outre des renseignements soumis en application des demandes formulées dans les résolutions 56/9, 62/3 et 62/7 de la Commission des stupéfiants et la résolution 2019/23 du Conseil économique et social.

* E/CN.7/2020/1.

** E/CN.15/2020/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Orientation stratégique	3
III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats	5
A. Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue	5
B. Prévenir et combattre efficacement la criminalité	11
C. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique	16
IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	17
A. Planification stratégique	17
B. Évaluation	17
C. Financement et partenariats	18
V. Recommandations	19

I. Introduction

1. Le présent rapport passe en revue les principales activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a menées en 2019. La section II porte sur les dernières évolutions de la politique générale de l'ONUDC, les nouvelles activités de coopération technique qu'il a engagées, les mesures qu'il a prises pour intégrer les questions de genre dans ses activités ainsi que les progrès accomplis par les équipes spéciales chargées de l'innovation et des technologies. La section III est consacrée à l'accomplissement de ses mandats, qui consistent à : a) aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue ; b) prévenir et combattre efficacement la criminalité ; et c) mener des recherches, analyser des tendances et apporter son appui scientifique et criminalistique. La section IV donne une vue d'ensemble des mesures prises pour renforcer les capacités de l'ONUDC dans les domaines de la planification stratégique, de l'évaluation et de la mobilisation de fonds. La section V contient des recommandations qui seront soumises, pour examen, à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en tant qu'organes directeurs de l'ONUDC.

II. Orientation stratégique

2. À sa soixante-deuxième session, en mars 2019, la Commission des stupéfiants a tenu un débat ministériel afin de faire le bilan de l'application des engagements pris ces 10 dernières années pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue. Elle a adopté par consensus la Déclaration ministérielle de 2019 intitulée « Renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue ». Dans cette déclaration, les États Membres ont convenu de se concentrer sur la mise en œuvre concrète des engagements communs pris ces 10 dernières années¹. Au cours de la période considérée, afin de donner suite à cette déclaration, l'ONUDC a aidé les États Membres, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, à mettre en œuvre tous les engagements concernant la politique internationale en matière de drogues, en adoptant une démarche globale et inclusive et en favorisant la mise en commun des bonnes pratiques, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés de l'exécution des engagements pris par la communauté internationale. En octobre 2019, conformément au plan de travail pluriannuel 2019-2023 qu'elle avait adopté en juin 2019, la Commission des stupéfiants a tenu une session thématique portant sur trois des défis recensés dans la Déclaration. En outre, le secrétariat des organes directeurs a créé un nouveau site Web consacré au suivi de la Déclaration (www.unodc.org/hlr). Toujours en 2019, afin de donner suite à cette déclaration, il a organisé des ateliers sur la mise en œuvre de tous les engagements concernant la politique internationale en matière de drogues à Antigua-et-Barbuda, au Bangladesh, à Maurice, au Nigéria, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et à Saint-Kitts-et-Nevis. Aux réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, tenues en 2019, les participants ont examiné la question du suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la déclaration ministérielle de 2019 en tant que point distinct de l'ordre du jour, afin d'apporter une perspective régionale à la mise en œuvre de tous les engagements concernant la politique internationale en matière de drogues.

3. En application de la résolution 73/184 de l'Assemblée générale, l'ONUDC a organisé, de janvier à avril 2019, les réunions régionales préparatoires du quatorzième

¹ Les engagements pris figurent dans la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, la Déclaration ministérielle conjointe de 2014 et le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2016.

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans les cinq régions de l'Organisation des Nations Unies, y compris une réunion préparatoire régionale en Europe, qui était la première de ce type à se tenir dans la région depuis 25 ans. Les participants à ces réunions ont formulé des recommandations pratiques en vue du quatorzième Congrès, lesquelles ont été portées à l'attention de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-huitième session, en mai. L'ONU DC a tenu des réunions d'information, avec la Mission permanente du Japon, en marge du débat consacré à l'intégration organisé pendant la session de 2019 du Conseil économique et social, en juillet, et de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, en octobre, afin d'informer les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et non gouvernementales basées à New York de l'état d'avancement des préparatifs du quatorzième Congrès. Il a appuyé l'organisation d'une réunion gouvernementale d'experts à Kyoto (Japon), en septembre, et de consultations informelles, à Vienne, en octobre et novembre, sur l'élaboration d'un projet de déclaration politique, notamment en établissant un document de référence spécial donnant un aperçu des conclusions des réunions préparatoires régionales.

4. L'ONU DC a également continué de mettre en œuvre le Programme mondial pour la promotion d'une culture de la légalité, qui avait été lancé à la suite du treizième Congrès, en 2015, afin d'assurer la continuité entre le treizième et le quatorzième Congrès sur les plans pratique et programmatique. Dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice, il a élaboré et validé des modules universitaires et les a diffusés à des établissements universitaires dans le monde entier. Il a également produit une série de bandes dessinées et de jeux électroniques et autres pour sensibiliser les jeunes de 13 à 18 ans sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ; le trafic d'armes à feu ; la prévention du crime et la justice pénale ; la criminalité organisée ; la criminalité liée aux espèces sauvages, aux forêts et à la pêche ; ainsi que la cybercriminalité et le terrorisme.

5. Au cours de la période considérée, l'ONU DC a mené les activités ci-après :

a) Élaborer une nouvelle stratégie pour aider les États Membres à empêcher les organisations criminelles et les groupes terroristes d'acquérir des armes à feu par le trafic illicite ;

b) Aider les États Membres à mettre en place un mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, ainsi que d'un programme mondial spécial pour gérer ce mécanisme ;

c) Lancer un nouveau programme mondial sur la gouvernance de la sécurité urbaine au Kenya, au Mexique et en Ouzbékistan, afin de promouvoir l'utilisation d'une approche stratégique et pluridimensionnelle en matière de sécurité urbaine et de bonne gouvernance, fondée sur une bonne compréhension de la manière dont la criminalité et la victimisation au niveau local interagissent avec les flux illicites transnationaux pour créer l'insécurité et compromettre la sécurité et le bien-être de la collectivité ;

d) Améliorer sa présence en Europe du Sud-Est en renforçant son bureau en Macédoine du Nord qui, depuis septembre 2019, s'emploie en premier lieu à lutter contre la grande criminalité organisée dans la région. Le coup d'envoi de la deuxième étape d'un programme régional pour l'Europe du Sud-Est pour la période 2020-2023 a également été donné ;

e) Rétablir sa présence en Iraq et engager le processus d'élaboration d'un programme de pays en étroite consultation avec les diverses autorités irakiennes, tout en veillant à la cohérence entre les divers projets régionaux et programmes mondiaux de l'ONU DC qui souhaitent se réengager dans le pays ;

f) Lancer un programme triennal visant à renforcer les capacités de quatre pays d'Afrique du Nord afin de les aider à démanteler les réseaux criminels organisés

impliqués dans la traite des personnes et le trafic de migrants, tout en protégeant les droits des victimes ;

g) Intégrer le Projet de communication aéroportuaire dans le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, qui visait principalement à mettre en place des systèmes de collecte de données sur les passagers, mené par le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Bureau de l'informatique et des communications, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'ONUSUDC.

6. L'ONUSUDC, conformément aux processus de réforme en cours à l'ONU, reconnaît qu'il faut renforcer les dispositions relatives à l'évaluation à tous les niveaux, en mettant particulièrement l'accent sur l'évaluation des résultats au niveau stratégique, la mise au point de produits et services de connaissances novateurs fondés sur l'évaluation et l'appui au renforcement des capacités nationales d'évaluation.

7. Pour promouvoir l'égalité des genres, l'ONUSUDC a continué de mettre en œuvre sa Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021). Parmi les principales réalisations figurent la mise en place d'un réseau de points de contact chargés de la stratégie pour l'égalité des genres, composé de fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs. Des matériels de formation et des outils pratiques ont été mis au point pour aider à prendre en compte systématiquement les questions de genre dans les programmes, et des efforts sont actuellement déployés pour renforcer les capacités du personnel à cet égard. L'ONUSUDC a également continué d'œuvrer en faveur de la parité des genres parmi son personnel en encourageant une culture institutionnelle inclusive et en intensifiant les activités de sensibilisation pour renforcer la diversité parmi les candidats. En outre, il a continué d'aider les commissions à contribuer à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 5, à savoir parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

8. L'ONUSUDC a lancé un plan d'action pour appuyer l'exécution de la stratégie du Secrétaire général sur les nouvelles technologies, qui vise à tirer parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies tout en se protégeant des risques qu'ils présentent. Une équipe spéciale a été mise en place pour coordonner les activités, et les premières activités de sensibilisation ont été menées. En outre, pour tenir davantage compte de l'innovation dans ses travaux, l'ONUSUDC a également créé une équipe transversale pour l'innovation, dont les activités visaient principalement à renforcer les capacités du personnel sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la technologie de la chaîne de blocs et les mégadonnées. L'ONUSUDC a achevé un exercice de cartographie de l'innovation et a continué de collaborer avec les fournisseurs de technologie et les milieux universitaires.

III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats

A. Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

1. Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé

a) Prévention de l'abus de drogues

9. L'ONUSUDC a aidé 680 décideurs de 59 pays à mieux connaître les méthodes fondées sur des données factuelles pour prévenir l'usage de drogues et les troubles liés à cet usage et dispenser des traitements connexes. Il a appuyé également l'organisation par l'International Society of Substance Use Professionals d'une conférence internationale sur la prévention, le traitement et la prise en charge de la

toxicomanie sur le thème « Inspiration et orientation », en juillet 2019, dont l'objectif était d'améliorer les compétences de 600 prestataires de services de 123 pays et de définir un nouveau programme de formation pour renforcer les compétences de 40 formateurs de 20 pays en matière de réduction de la demande mondiale de drogues.

10. L'ONUDC a contribué à prévenir l'usage de drogues, la violence des jeunes et la maltraitance des enfants dans le cadre de programmes fondés sur des données factuelles ; ces programmes, auxquels 31 675 personnes ont participé, étaient destinés aux familles dans 14 pays et ont été menés en milieu scolaire dans cinq pays. Deux nouveaux programmes de prévention ont été mis à l'essai : un programme intitulé « Strong families » pour les familles en situation difficile et un autre intitulé « Families United » pour toutes les familles.

11. Dans le cadre de l'Initiative de l'ONUDC pour les jeunes, plus de 6 000 jeunes de 43 pays ont participé soit à un forum de jeunes en marge de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, soit à des activités de prévention en ligne et à l'échelle locale. Un groupe composé de représentants des jeunes, de chercheurs et de décideurs s'est réuni en octobre 2019 pour recenser les bonnes pratiques en ce qui concerne la participation des jeunes à l'élaboration des mesures de lutte contre la drogue et des activités de prévention de la toxicomanie.

b) Traitement des troubles liés à l'usage de drogues, réadaptation, rétablissement et réinsertion sociale ; prévention, traitement et prise en charge du VIH/sida, de l'hépatite virale et d'autres maladies infectieuses à diffusion hémotogène

12. L'ONUDC et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont achevé de tester les Normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues en conditions réelles. Les outils connexes pour veiller à la qualité des traitements de la toxicomanie ont été améliorés grâce à la mise en commun des ressources avec d'autres organisations internationales et à l'application de ces normes au Nigéria dans le cadre d'un projet pilote.

13. L'ONUDC et l'OMS ont conjointement aidé à renforcer le traitement de la toxicomanie dans 17 pays, notamment pour les enfants exposés à la drogue à un très jeune âge dans des situations de crise humanitaire et pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de stimulants. Ils ont en outre entrepris dans quatre pays une étude de faisabilité sur la gestion des surdoses d'opioïdes sans hospitalisation ; l'analyse des données recueillies est en cours.

14. L'ONUDC encourage l'adoption, à l'intention des toxicomanes et des détenus, de mesures de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH respectueuses des droits de la personne, axées sur la santé publique et tenant compte des questions de genre. Il a diffusé des informations sur les règles encadrant les services de traitement du VIH destinés aux femmes toxicomanes dans 24 pays hautement prioritaires et a dispensé une formation sur la prise en compte des questions de genre dans ces services, notamment à des fins de suivi et d'évaluation.

15. L'ONUDC, en collaboration avec l'OMS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a élaboré et encouragé des règles sur le traitement et le dépistage du VIH et de l'hépatite C pour les usagers de stimulants, s'est efforcé de supprimer les obstacles en vue de renforcer les services de traitement de l'hépatite C et a dispensé une formation à des partenaires privilégiés dans 20 pays. Il a en outre finalisé un guide technique sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant en prison (Prevention of mother-to-child transmission of HIV in prisons: technical guide) et a donné des orientations pour assurer la continuité des services de traitement du VIH, de la tuberculose et de l'hépatite C pour les détenus.

2. Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en prévenant leur détournement

16. L'ONUDC a travaillé avec des partenaires dans quatre pays et a tenu une réunion régionale de planification stratégique avec des équipes de sept pays d'Amérique latine et des Caraïbes afin d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels placés sous contrôle tout en empêchant leur détournement et leur éventuelle utilisation à des fins non médicales. Dans le cadre du suivi de la réunion régionale, des fonctionnaires du Belize ont participé à une session consacrée au renforcement des systèmes de contrôle tout en augmentant la disponibilité des médicaments antidouleur pour les patients. Des participants du Costa Rica ont en outre souligné qu'il fallait mettre en place un système de données électroniques pour suivre et surveiller les médicaments, ainsi que recueillir des données précises et les contrôler.

17. Au Nigéria, le Ministère fédéral de la santé et l'ONUDC ont élaboré un programme de formation qui a été dispensé à 250 professionnels de la santé, dont des médecins, des pharmaciens et des infirmiers, afin de les aider à mieux gérer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments soumis à contrôle. Au Panama, les spécialistes des soins palliatifs ont été formés à l'utilisation rationnelle des antidouleurs dans le cadre du système de contrôle afin de protéger les patients, et 175 décideurs, formateurs, autorités de réglementation et personnels de santé ont participé à des séances d'information. Au Timor-Leste, l'ONUDC a collaboré avec l'OMS pour renforcer les capacités des infirmiers à surveiller les patients et à consigner leurs douleurs. En République démocratique du Congo, il a formé des personnels de santé de quatre provinces.

18. L'ONUDC a continué de collaborer avec des partenaires internationaux, comme l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'Agence internationale de l'énergie atomique, dans le cadre du programme mondial commun de l'ONUDC, de l'OMS et de l'Union internationale contre le cancer, afin d'améliorer l'accès aux médicaments placés sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en prévenant le détournement, l'usage impropre et l'abus de ces substances.

3. La réduction de l'offre et les mesures connexes : l'efficacité de la répression, les mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, et la lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire

19. L'ONUDC a continué d'aider les pays d'Asie du Sud à créer un centre régional de renseignement et de coordination sur la criminalité transnationale organisée et a conseillé aux pays d'Amérique latine de renforcer le centre régional du renseignement au service de la lutte antidrogue.

20. Le Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité a continué d'appuyer le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, le Réseau de procureurs et d'autorités centrales de pays d'origine, de transit et de destination constitué en réponse à la criminalité transnationale organisée en Asie centrale et dans le Caucase du Sud, et le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé. En 2019, ces réseaux régionaux de coopération judiciaire ont facilité les enquêtes menées sur 18 affaires et l'équipe du Programme mondial a contribué aux enquêtes dans le cadre de 31 affaires interrégionales.

21. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a continué d'appuyer et de renforcer les activités menées dans plus de 50 États Membres afin d'améliorer la sécurité de la chaîne logistique et à renforcer les contrôles aux frontières. Depuis 2004, plus de 100 unités nationales interinstitutions créées au titre du Programme de contrôle des conteneurs, ont intercepté plus de 300 tonnes de cocaïne, 6 tonnes d'héroïne, 72 tonnes de cannabis, 1 720 tonnes de précurseurs de drogues et d'explosifs, 2,7 tonnes de substances psychotropes, 320 tonnes de tramadol et 170 tonnes de

graines d'opium. Rien qu'en 2019, plus de 64 000 kg de cocaïne, 550 kg d'héroïne, 45 kg de cannabis, 120 kg de substances psychotropes et 36 600 litres de précurseurs chimiques de drogues et d'explosifs ont été saisis. En outre, 90 envois de biens stratégiques et à double usage ont été détectés, 152 cas de criminalité environnementale ont fait l'objet d'une enquête et 3 500 agents ont été formés dans le cadre de 242 activités.

22. Dans le cadre de son programme mondial sur le renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest, l'ONUSD a renforcé la coopération interrégionale entre les institutions essentielles de justice pénale en Amérique latine, en Afrique de l'Ouest et en Europe afin de faciliter l'échange de renseignements nécessaires pour coordonner efficacement les enquêtes transnationales menées à la suite des saisies. Il a appuyé les poursuites dans 7 affaires interrégionales et a été prié de faciliter l'échange de pratiques optimales fondées sur des données factuelles afin d'engager des poursuites et de juger 26 affaires interrégionales concernant l'Amérique latine et l'Europe.

23. À une réunion d'experts sur les flux financiers illicites organisée par le Gouvernement indien à New Delhi en juin 2019, les partenaires de l'initiative du Pacte de Paris ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le travail précieux accompli dans le cadre de cette initiative.

4. Questions transversales : drogues et droits de la personne, jeunes, enfants, femmes et collectivités

24. L'ONUSD a participé à l'élaboration d'un plan d'action pour prévenir la violence contre les femmes intitulé « RESPECT women: preventing violence against women », dans le cadre d'une initiative menée par l'OMS et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Fonds des Nations Unies pour la population. Ce plan d'action définit un ensemble d'étapes concrètes afin de guider la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions et des programmes visant à prévenir la violence contre les femmes.

25. L'ONUSD a participé à un certain nombre de manifestations qui ont précédé le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, notamment le Justice Partners Forum, organisé aux Pays-Bas en février 2019, ainsi qu'à une réunion de groupe d'experts sur la construction de sociétés pacifiques, justes et sans exclusive, la réalisation de l'objectif n° 16 et la voie à suivre pour ne faire aucun laissé-pour-compte, organisée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et l'Organisation internationale du droit du développement, à Rome en mai 2019.

26. En Indonésie, l'ONUSD a lancé une étude de faisabilité pour le projet TreatNet Family Intervention, qui cible les adolescents souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et/ou impliqués dans la criminalité. En Argentine et en Ukraine, il a mis à l'essai des matériels de formation sur la fourniture de services de traitement de la toxicomanie aux femmes enceintes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues.

5. Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives

27. Le système d'alerte précoce de l'ONUSD sur les nouvelles substances psychoactives, par l'intermédiaire d'une nouvelle publication semestrielle intitulée « Current NPS threats », fournit notamment des renseignements sur les conséquences sanitaires néfastes de ces substances en se fondant sur des données toxicologiques, afin d'informer les États Membres et l'OMS des substances les plus nocives,

persistantes et répandues parmi plus de 900 nouvelles substances psychoactives recensées. L'ONU DC a continué de sensibiliser aux risques que pose l'offre de plus en plus grande de drogues synthétiques.

28. Dans le cadre de sa stratégie intégrée pour faire face de manière rapide et globale à la crise mondiale des opiacés, l'ONU DC a continué d'appuyer une programmation intégrée et une collaboration interinstitutions afin de prendre des mesures à l'échelle mondiale pour lutter contre la crise des opioïdes en se fondant sur une approche reposant sur cinq piliers. Pour aider davantage les États Membres, une boîte à outils sur les drogues synthétiques a été lancée sous la forme d'une plateforme interactive en ligne contenant un large éventail d'outils, de ressources et de conseils pratiques provenant de l'ensemble du système des Nations Unies, notamment de l'OMS, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de l'Union postale universelle.

29. Le *Rapport mondial sur les drogues 2019* donne un aperçu de la demande et de l'offre de drogues, qui sont regroupées en fonction de leur effet psychopharmacologique. Il comprend une analyse approfondie de la crise mondiale et multiforme des opioïdes et donne un aperçu des faits les plus récents.

6. Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée

30. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'ONU DC a continué de faciliter la coordination opérationnelle et l'échange d'expériences entre les États dans le domaine du développement alternatif, de la réduction de la demande de drogues, et de la recherche et de l'analyse des tendances à l'appui de l'élaboration des politiques et stratégies nationales fondées sur des données factuelles, des activités de lutte contre le blanchiment d'argent et des normes touchant aux conditions de détention. Il a appuyé la création de partenariats entre les associations locales et le secteur privé en vue, notamment, de faciliter le commerce des produits issus du développement alternatif. En outre, il a également aidé les États Membres à renforcer la coopération transnationale dans la lutte contre le trafic de drogues illicites, notamment par l'échange de renseignements dans le cadre de diverses initiatives mondiales et sous-régionales².

31. En Asie centrale, l'ONU DC a continué d'aider les États à promouvoir une approche intégrée de la coopération régionale, au titre de laquelle il a organisé la onzième réunion annuelle des Parties au Mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues, tenue à Tachkent en mai 2019, avec la participation de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et du Réseau de l'Aga Khan pour le développement. En 2019, l'ONU DC, la Fédération de Russie et le Japon ont conjointement soutenu la création d'une unité canine de lutte contre les stupéfiants à Kaboul pour appuyer les efforts de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan. En octobre 2019, l'ONU DC et la République islamique d'Iran ont signé un mémorandum d'accord désignant le Centre national iranien d'études sur les addictions, à Téhéran, comme centre régional chargé de promouvoir le traitement des troubles liés à l'usage de drogues fondé sur des données factuelles et d'améliorer la santé et la sécurité publiques.

32. L'ONU DC et la Thaïlande ont tenu une conférence régionale de haut niveau visant à aligner les projets dans les domaines du commerce et de la sécurité à l'appui de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), au cours de laquelle les participants ont estimé qu'il fallait établir une feuille de route régionale pour la coopération transfrontalière afin d'empêcher les réseaux de criminalité transnationale organisée de tirer parti des possibilités qu'offre l'intégration à l'ASEAN. Une feuille

² Par exemple, le Programme de contrôle des conteneurs, le Projet de communication aéroportuaire, le Centre régional de renseignement sur la lutte contre les stupéfiants et le programme de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest.

de route pour la gestion des frontières, élaborée avec l'appui de l'ONUDC, a été approuvée à la cinquante-deuxième réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEAN. En outre, l'ONUDC a organisé, en coordination avec l'Inde, une conférence à l'intention de 125 représentants de haut niveau des services centraux de détection et de répression des infractions en matière de drogues, et des services de sécurité et de gestion des frontières en Asie du Sud, au cours de laquelle un projet de renforcement des capacités a été mis au point dont la mise en œuvre est prévue en 2020. Un atelier trilatéral entre le Ghana, l'Inde et le Nigéria sur les moyens pour faire face au problème du tramadol a également été organisé, en collaboration avec le Bureau indien de contrôle des stupéfiants, atelier qui a abouti à la création d'un groupe de travail spécialisé composé de fonctionnaires des trois pays.

33. Dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a lancé une enquête suite à une saisie avec l'appui de l'ONUDC et en coopération avec les services de police et des douanes du Brésil, de la France et de l'Italie. En coopération avec la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal, l'ONUDC a en outre lancé le projet « Open Roads » pour renforcer l'utilisation de techniques d'enquête spéciales dans la lutte contre le trafic de drogues illicites. Un projet similaire impliquant le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali, intitulé « Opération Benkadi », a également été mis en œuvre. Par ailleurs, l'ONUDC a mis au point une plateforme de coopération en matière de sécurité pour permettre l'échange d'informations sur les questions de sécurité et pour appuyer une collaboration transfrontalière entre les services de police du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad.

7. Développement alternatif : traitement des questions socioéconomiques par la coopération régionale, interrégionale et internationale pour une politique de contrôle des drogues équilibrée et axée sur le développement

34. L'ONUDC a fourni une assistance technique et encouragé les échanges entre les services de police afin d'aider les États Membres à concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement alternatif dans l'esprit des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif. L'assistance technique accordée à l'Afghanistan, à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie, au Myanmar, au Pérou et à la République démocratique populaire lao a permis à des populations vulnérables d'acquiescer des moyens de subsistance durables et licites.

35. L'ONUDC a poursuivi son partenariat avec l'Allemagne, le Pérou et la Thaïlande afin de promouvoir le dialogue sur les enseignements tirés et la mise en commun des bonnes pratiques et des connaissances spécialisées, notamment en organisant une réunion de groupe d'experts en décembre 2019 en Thaïlande, axée sur les principaux éléments du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en particulier l'état de droit et les enseignements qui peuvent être tirés des pratiques de développement alternatif pour lutter contre les problèmes liés aux drogues en milieu urbain. Il a également collaboré avec des entités de la sous-région du Mékong pour organiser une réunion de groupe d'experts en mai, afin de recenser les problèmes et les solutions possibles en s'appuyant sur les meilleures pratiques pour améliorer les programmes de développement alternatif dans la sous-région.

36. L'ONUDC a continué d'appuyer les partenariats et les initiatives de coopération novatrices, y compris les partenariats public-privé, en vue de renforcer les liens interrégionaux et de tirer parti d'expériences réussies en reproduisant les bonnes pratiques, comme l'appui fourni aux coopératives pour les cultures commerciales de qualité. En 2019, par exemple, il a soutenu la Green Gold Cooperative of Myanmar qui, en coopération avec la société de café Malongo, a lancé la marque de café Shan Mountain en France. Il s'agit également de la première coopérative de café au Myanmar ayant reçu la certification commerce équitable.

B. Prévenir et combattre efficacement la criminalité

1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée

a) Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant

37. L'ONUDC a activement aidé les États à préparer la mise en place d'un mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. À cette fin, il a notamment rédigé des lignes directrices pour la conduite des examens de pays et créé des esquisses pour les listes d'observations et leurs résumés, l'ensemble étant assorti d'un questionnaire d'auto-évaluation relatif à la Convention. Tous ces travaux ont été achevés en octobre 2019 par le Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée de la Conférence des Parties, créé en application de sa résolution 9/1. Le questionnaire d'auto-évaluation relatif à la Convention fait l'objet d'une harmonisation avec les questionnaires relatifs aux Protocoles. Par ailleurs, dans le cadre du portail de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (portail SHERLOC), l'ONUDC élabore actuellement un nouveau module sécurisé visant à faciliter la collecte et la communication d'informations pendant le processus d'examen.

38. Avec l'aide de la Chine, l'ONUDC a organisé, en avril 2019, une réunion informelle d'experts sur la coopération internationale en matière pénale, laquelle a permis à 36 experts et praticiens de 19 pays de mettre en commun des pratiques optimales et d'instaurer un climat de confiance mutuelle. Des fonctionnaires de l'Arabie saoudite, du Maroc et du Turkménistan ont été formés à l'utilisation de la version révisée du Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire.

39. L'ONUDC a continué de développer le portail SHERLOC, qui couvre désormais 15 types d'infractions, contient des informations sur plus de 2 938 affaires survenues dans 127 pays, et répertorie plus de 9 539 dispositions juridiques adoptées par 198 pays.

b) Traite des personnes et trafic illicite de migrants

40. Le Groupe de travail sur la traite des personnes et le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants se sont réunis en septembre 2019 et ont adopté des recommandations visant à améliorer l'action menée à l'échelle mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. L'ONUDC a mené des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans près de 60 pays, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe. En outre, l'Office et l'Union européenne ont lancé l'initiative intitulée « Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants » en Asie et au Moyen-Orient, pour la période 2018-2022.

41. Conformément aux résolutions [2331 \(2016\)](#) et [2388 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONUDC a mené, conjointement avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, des activités de formation visant à améliorer les mesures prises par les pays face à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants.

42. L'ONUDC a par ailleurs continué de coordonner les activités du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Une note d'information sur les liens entre la traite des personnes et les technologies a été publiée, et une initiative phare visant à aider le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion à renforcer les mesures d'atténuation des risques de traite au sein des chaînes d'approvisionnement de l'ONU a été lancée.

43. L'ONUDC a aidé le Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations à appliquer le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

c) Trafic d'armes à feu

44. Dans le cadre de son Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUDD a aidé la République centrafricaine et la Côte d'Ivoire à se doter d'une législation complète sur les armes à feu. Il a également mis au point un ensemble de modèles indicatifs pour l'enregistrement des informations relatives aux armes à feu et a poursuivi la mise en place de stages de formation, notamment sur les enquêtes et les poursuites concernant le trafic d'armes et les infractions connexes, ainsi que sur la détection des armes à feu aux postes frontières terrestres, ce qui a permis de renforcer les capacités de plus de 200 praticiens de la justice pénale dans les Balkans occidentaux, en Afrique de l'Ouest et du Centre et en Amérique latine. En outre, l'ONUDD, en collaboration avec INTERPOL, a continué de fournir un appui aux États Membres d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique latine concernant les opérations internationales de détection et de répression contre le trafic d'armes à feu. Dans le cadre de son initiative sur la surveillance des flux illicites d'armes, l'Office a recueilli, auprès de plus de 70 pays, des données quantitatives sur les armes saisies et ayant fait l'objet d'un trafic, afin d'obtenir des données de référence pour l'analyse des flux illicites d'armes aux niveaux mondial, régional et national.

d) Blanchiment d'argent

45. Dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUDD a continué de mener, à l'échelle mondiale, des activités de mentorat opérationnel à l'intention des enquêteurs, des procureurs et des juges, y compris des experts femmes.

46. Les méthodes de perturbation des flux financiers et les activités de renforcement des capacités d'enquête financière mises en œuvre dans le cadre du Programme mondial ont permis aux États Membres d'identifier et de poursuivre les terroristes, de perturber le modèle économique de la criminalité transnationale organisée et de promouvoir la prospérité économique. En outre, l'ONUDD a prêté assistance aux États Membres dans le cadre des débats visant à comprendre les avantages et les problèmes liés à la réglementation des cryptomonnaies.

e) Autres questions liées à la criminalité organisée

47. L'ONUDD a continué de fournir des services de secrétariat et d'appui fonctionnel au Groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité, qui a tenu sa cinquième réunion en mars 2019. À cette occasion, les participants ont discuté des questions de détection et de répression, des enquêtes, des preuves électroniques et de la justice pénale.

48. Conformément à la résolution 73/187 de l'Assemblée générale, l'ONUDD a établi le rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (A/74/130), dans lequel il a exposé les vues des États Membres sur les difficultés rencontrées dans ce domaine.

49. Dans le cadre de son Programme mondial contre la cybercriminalité, l'ONUDD a continué de fournir des orientations en ce qui concerne les activités actuellement menées en vue d'élaborer des politiques dans les domaines de la cybersécurité et de la cybercriminalité, à New York, à Vienne et dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment par le Groupe de référence sur les nouvelles technologies et le groupe chargé de la cybersécurité. Pour ce qui est de l'acquisition de preuves criminalistiques numériques, des activités de mentorat relatives aux enquêtes sur les cryptomonnaies et de l'analyse du darknet, l'Office a continué d'aider les enquêteurs, les procureurs et les juges des États Membres à lutter contre les infractions et les actes terroristes commis ou facilités par l'informatique, aux niveaux local, régional et international.

50. Conformément à la résolution 27/5 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUDD a continué de coopérer avec des partenaires compétents, comme INTERPOL, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'OMD, pour fournir aux États Membres une assistance technique, dans le cadre de

plusieurs ateliers qui ont eu lieu entre mars et septembre 2019. Les participants y ont trouvé l'occasion de développer leurs connaissances et leurs capacités, l'objectif étant de renforcer les mécanismes nationaux de lutte contre le trafic de biens culturels et les infractions connexes.

51. Par ailleurs, l'ONUSUDC a élaboré un guide sur les bonnes pratiques législatives à appliquer pour lutter contre les infractions liées aux produits médicaux falsifiés.

2. Lutte contre la corruption

52. La huitième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenue à Abou Dhabi du 16 au 20 décembre 2019, a donné lieu à l'adoption de 15 résolutions concernant, entre autres, le renforcement de la prévention et les activités des organes de lutte contre la corruption, l'amélioration de la collecte de données et les préparatifs de la toute première session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui aura lieu en avril 2021. Quelque 46 manifestations spéciales se sont déroulées en marge de la session, dont une série de réunions sur les travaux de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR), menée conjointement par l'ONUSUDC et la Banque mondiale. Le Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption s'est réuni en mai, septembre et décembre 2019. Une réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs et une réunion intergouvernementale d'experts à participation non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption se sont tenues en mai 2019. Par ailleurs, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption s'est réuni en septembre 2019.

53. Des progrès ont été accomplis au cours des premier et deuxième cycles du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, auxquels ont participé 184 États. Nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient adopté de nouvelles lois afin de renforcer leur cadre législatif de lutte contre la corruption.

54. En 2019, l'ONUSUDC a mené plus de 320 activités aux niveaux national, régional et mondial, grâce auxquelles il a fourni un appui direct à plus de 70 pays. Quelque 12 000 participants (y compris des praticiens de la lutte contre la corruption) ont bénéficié de cette assistance, qui a pris la forme de services consultatifs pour l'élaboration des lois et des politiques, d'ateliers, de sessions de formation et de réunions d'experts visant à renforcer les capacités dans les secteurs public et privé et au sein de la société civile.

55. L'Office a continué d'aider 22 pays, au cas par cas et à titre collectif, à renforcer leurs capacités en matière de recouvrement d'avoirs, notamment dans le cadre de l'Initiative StAR, et a prêté son concours à divers réseaux régionaux de recouvrement d'avoirs. En janvier 2019, l'Initiative a publié un aperçu général des partenariats internationaux en matière de recouvrement d'avoirs, assorti d'un répertoire mondial des réseaux (International partnerships on asset recovery: overview and global directory of networks), qui vise à aider les spécialistes du recouvrement d'avoirs à trouver les réseaux appropriés et y accéder, ainsi qu'à faciliter la coopération internationale en matière de confiscation du produit du crime.

56. En mai, l'Initiative a publié un rapport sur les avantages et les problèmes liés au dépôt en ligne de déclarations d'avoirs (E-filing asset declarations: benefits and challenges), qui s'adresse aux décideurs et aux praticiens et traite du passage à un système électronique de déclaration des avoirs.

57. L'ONUSUDC a continué d'expliquer, au cours de divers forums régionaux et internationaux, notamment lors des réunions du Groupe de travail anticorruption du G20 et du Sommet Business-20 sur la lutte contre la corruption, qu'il importait d'appliquer la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il a mené diverses actions conjointement avec le Groupe de travail sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de

l'Europe et le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption de l'Organisation des États américains, dans le but précis de renforcer les synergies entre organes de contrôle anticorruption.

58. Dans le cadre du Programme mondial de l'ONUSD pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, qui vise à promouvoir une culture de la légalité, le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice a organisé plus de 20 activités de renforcement des capacités.

3. Prévention du terrorisme

59. En 2019, dans le cadre de son Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, l'ONUSD a mené à bien plus de 150 activités et formé plus de 3 000 agents de la justice pénale.

60. L'ONUSD a continué d'apporter une assistance à des pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud et du Sud-Est, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne, et d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a continué de donner des conseils législatifs à plusieurs États Membres, dont l'Iraq, le Mali, le Nigéria et Sri Lanka.

61. En Afrique subsaharienne, l'ONUSD et le Mozambique ont établi une feuille de route pour la fourniture d'une assistance technique complète. En outre, l'Office a aidé des agents des systèmes de justice pénale et des services de détection et de répression du Mali à formuler des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition, ce qui a conduit à une augmentation du nombre de commissions rogatoires exécutées. Il a par ailleurs collaboré avec les autorités nigérianes pour élaborer un plan d'action national sur les mesures de justice pénale contre le terrorisme.

62. L'ONUSD a lancé à l'intention de pays d'Asie du Sud et du Sud-Est deux nouveaux projets sur le renforcement des cadres juridiques et institutionnels pour lutter contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que pour prévenir l'extrémisme violent auprès des femmes et des jeunes et promouvoir leur déradicalisation et leur intégration sociale.

63. La coopération régionale mise en place par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, réseau visant à faciliter l'échange d'informations entre États avec l'appui de l'ONUSD, a permis l'extradition d'une personne soupçonnée de terrorisme. Par ailleurs, un guide pratique a été élaboré pour aider les États membres de l'Équipe spéciale interinstitutions à rédiger des demandes de coopération.

64. À l'issue de séances de formation organisées par l'ONUSD en Iraq, en Jordanie et au Liban, des fonctionnaires de ces pays ont signalé que l'utilisation des techniques d'enquête spéciales avaient permis d'améliorer le respect des droits de la personne pendant les enquêtes. L'Office a continué d'aider l'Iraq à tenir l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) responsable de ses crimes, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'affaires y relatives portées en justice.

65. L'ONUSD a mis au point plusieurs outils, notamment des lignes directrices à l'intention du Réseau d'Asie centrale pour la prévention et la répression de l'extrémisme violent et, en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Association internationale des procureurs et poursuivants, un guide pratique sur l'obtention de preuves électroniques auprès de juridictions étrangères.

66. L'ONUSD a intensifié ses efforts visant à intégrer les questions de genre dans la prévention du terrorisme, en publiant un manuel sur la prise en compte des questions de genre dans les mesures de justice pénale visant à lutter contre le terrorisme, premier manuel publié sur le sujet sous les auspices de l'ONU, et en élaborant à l'intention du Nigéria un manuel adapté à la situation du pays. Un projet visant à aider les fonctionnaires iraqiennes à prévenir le terrorisme a également été lancé.

67. L'ONUSD a mis au point un outil sur le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire, au titre des

activités qu'il continue de mener pour promouvoir l'adhésion aux 19 conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme ainsi que leur application.

68. L'ONUDDC, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont lancé une initiative mondiale sur la poursuite, la réadaptation et la réinsertion des personnes liées à des groupes terroristes. En outre, l'Office, l'Union interparlementaire et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont signé un mémorandum d'accord afin de renforcer leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

4. Prévention du crime et justice pénale

69. L'ONUDDC a facilité la mise en place, aux niveaux local et national, de politiques et programmes fondés sur la connaissance en matière de prévention du crime, en Colombie, au Kenya, au Kirghizistan, au Maroc, au Mexique, en Ouzbékistan et en République dominicaine. Avec son concours, des villes d'Amérique latine, d'Asie centrale et d'Afrique ont réalisé des audits de sécurité au niveau local, ce qui a permis l'élaboration de plans d'action pour la prévention du crime, prévoyant notamment des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des femmes à cet égard.

70. L'ONUDDC a aidé 11 États Membres à utiliser le sport pour renforcer la résilience des jeunes et prévenir la criminalité. Il a mis au point un outil qui vise à lutter contre les risques liés à l'extrémisme violent à l'aide de programmes sportifs destinés aux jeunes.

71. Dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice de l'ONUDDC, sept modules universitaires sur la prévention du crime et la justice pénale ont été traduits en français et adaptés pour être utilisés en Afrique de l'Ouest. L'Office a également adapté le module sur la prévention du crime en vue de son utilisation en Amérique latine, et a proposé des modules sur ce thème à des étudiants de troisième cycle de divers établissements universitaires.

72. L'ONUDDC a finalisé le manuel à l'intention du personnel judiciaire sur les mesures efficaces à prendre en matière de justice pénale pour lutter contre la violence sexiste contre les femmes et les filles.

73. À la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUDDC a présenté un manuel sur les moyens d'assurer la qualité des services d'assistance juridique au cours des procédures pénales, sur lequel il s'est basé pour organiser en Indonésie un atelier régional de formation suivi par des praticiens de l'assistance juridique de 12 pays. Dans le cadre d'un projet mené conjointement avec ONU-Femmes, il a mis au point un outil de formation et organisé des stages de formation de formateurs à l'intention de praticiens de l'assistance juridique travaillant avec des femmes délinquantes et victimes au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone.

74. L'ONUDDC a élaboré trois manuels de formation concernant la prévention du recrutement d'enfants par des groupes terroristes et les mesures judiciaires à prendre face à ce phénomène, ainsi qu'une feuille de route sur la prise en charge des enfants associés aux groupes terroristes et extrémistes violents, et a organisé neuf activités de renforcement des capacités, qui ont été suivies par des participants de 32 pays.

75. En coopération avec l'Institut thaïlandais de la justice, l'ONUDDC a organisé à Bangkok deux ateliers régionaux afin de doter les praticiens de la justice pénale de quatre pays (Indonésie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) des compétences pratiques nécessaires pour renforcer la participation du public aux activités de justice réparatrice.

76. L'ONUDDC a reçu le prix d'excellence en matière d'affaires correctionnelles pour 2019, octroyé par l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires, pour l'élaboration d'un cours en ligne fondé sur des scénarios concernant l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). L'Office a renforcé les capacités du personnel

pénitentiaire de 20 pays en ce qui concerne la prise en charge les détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation en milieu carcéral.

77. L'ONUDDC a mis au point un manuel sur la classification des détenus et un guide technique visant à aider les États à créer des marques pour les produits fabriqués dans la cadre de programmes de travail en milieu carcéral. Il a fourni une assistance technique à plusieurs pays (Bolivie (État plurinational de), Colombie, El Salvador, État de Palestine, Indonésie, Kirghizistan, Maroc, Namibie, Tadjikistan et Zambie) pour la mise en œuvre de programmes de réadaptation en milieu carcéral axés sur l'éducation, la formation professionnelle et les programmes de travail.

78. L'ONUDDC a publié la deuxième édition de la publication intitulée « Criminalité maritime : Manuel à l'usage des praticiens de la justice pénale ». Il a également dispensé à des agents des services de détection et de répression des infractions au droit maritime une formation sur les procédures de visite, de fouille, d'arraisonnement et de saisie, dans des centres de formation situés aux Seychelles et à Sri Lanka.

C. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique

1. Collecte de données, recherche et analyse des tendances

79. En 2019, l'ONUDDC a publié des documents portant sur des travaux de recherche menés aux niveaux régional et mondial, afin de mettre en lumière les menaces et les problèmes que pose la criminalité. L'Étude mondiale sur l'homicide a mis au jour les tendances les plus récentes concernant la violence meurtrière, ses facteurs déterminants, ses caractéristiques, ses contextes et ses liens avec le développement. Dans une étude sur le trafic d'armes à feu dans le monde, l'Office a présenté des informations sur les flux, les traits saillants et les caractéristiques de ce trafic. Au niveau régional, il a réalisé une évaluation de la menace posée par la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et du Centre, et une évaluation de la menace que fait peser la criminalité transnationale organisée en Asie du Sud-Est. Il a également publié un rapport régional et une note de recherche sur la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux ainsi qu'une note de recherche sur le trafic d'opiacés le long de la route du Caucase.

80. Lors d'une seconde réunion d'experts organisée par l'ONUDDC et chargée d'améliorer le questionnaire destiné aux rapports annuels, le contenu et la structure du projet de questionnaire ont été révisés, et un exercice pilote a été entrepris avec la participation de plus de 50 pays, avant qu'une version finale ne soit présentée à la Commission des stupéfiants pour examen à sa soixante-troisième session.

81. En partenariat avec Statistics Korea (KOSTAT), l'ONUDDC a créé le Centre d'excellence pour les statistiques sur la criminalité et la justice pénale en Asie-Pacifique, à Daejeon (République de Corée). Il a également facilité l'organisation d'enquêtes sur la consommation de drogues et la corruption en Afghanistan, au Nigéria, en Ouzbékistan et au Pakistan ; sur les cultures illicites en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Mexique, au Myanmar, au Nigéria et au Pérou ; et sur les études d'impact du développement alternatif en Afghanistan. Par ailleurs, il a aidé des pays d'Amérique latine et d'Asie centrale à améliorer la qualité de leurs statistiques sur la criminalité et la conduite de leurs enquêtes de victimisation.

82. L'ONUDDC a contribué au suivi et au développement méthodologique de plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en particulier à l'objectif 16, et a œuvré en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à l'élaboration d'un module d'enquêtes sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

2. Appui scientifique et criminalistique

83. En 2019, des représentants de 282 laboratoires nationaux d'analyse des drogues de 90 pays ont participé au programme d'exercices collaboratifs internationaux

semestriels de l'ONUUDC, qui aide les laboratoires à suivre en permanence leurs résultats et à prendre des mesures correctives le cas échéant. En outre, l'Office a fourni aux laboratoires 2 700 étalons de référence chimiques et des manuels consacrés aux méthodes recommandées pour l'analyse en laboratoire des substances placées sous contrôle international.

84. Un supplément au *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* a été publié afin d'y inclure les 12 substances que la Commission avait placées sous contrôle en 2018.

85. L'ONUUDC a publié une version révisée des manuels intitulés « Méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des cathinones de synthèse contenues dans des substances saisies » et « Méthodes pour la détermination du profil des impuretés de l'héroïne et de la cocaïne », afin d'aider les États Membres à détecter et identifier les nouvelles substances psychoactives et à établir le profil chimique des drogues traditionnelles, et à être ainsi mieux à même de comprendre les méthodes servant à les fabriquer. Il a également envoyé plus de 900 trousseaux d'analyse des drogues et précurseurs sur le terrain à l'échelle mondiale, dans les endroits où le besoin s'en faisait le plus sentir.

86. Dans le cadre du programme SMART, ou « Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances » et du Programme mondial de services scientifiques et criminalistiques, l'ONUUDC a permis aux pays de se doter de capacités criminalistiques accrues pour détecter les drogues synthétiques nouvellement apparues et leurs précurseurs à l'aide des dispositifs portatifs Raman de détection sur le terrain. Une formation régionale a été dispensée dans des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique latine et des Caraïbes au titre des deux programmes. Par ailleurs, le laboratoire de l'ONUUDC a été rénové et modernisé en 2019.

IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Planification stratégique

87. L'ONUUDC a continué de concevoir des approches nouvelles et innovantes pour aider les États Membres, dans le cadre de ses mandats, à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en adoptant notamment des stratégies de programmation intégrée afin d'assurer la complémentarité voulue au sein des volets normatif et opérationnel de ses activités aux niveaux mondial, régional, national et local. Il a également établi des plans-programmes annuels qui mettent en lumière des domaines où des progrès importants ont été accomplis au regard d'objectifs bien définis.

88. L'ONUUDC a continué de renforcer la gestion du cycle de programmation et la gestion axée sur les résultats, notamment en affinant les rôles des programmes et les procédures y relatives, et en améliorant les mécanismes de suivi et de communication d'informations. Pour favoriser encore l'adoption d'approches harmonisées en matière de gestion axée sur les résultats, il élabore actuellement des modules d'apprentissage en ligne sur la gestion axée sur les résultats dans le contexte du Programme 2030. Il a continué de renforcer ses relations formelles et informelles avec les organismes partenaires, par l'intermédiaire du Réseau de planification stratégique des Nations Unies.

B. Évaluation

89. La Section de l'évaluation indépendante a réalisé une métasynthèse de l'ensemble des rapports d'évaluation de l'ONUUDC, afin d'accroître l'utilisation des recommandations et enseignements récurrents. En coopération avec le pôle applications de l'Office des Nations Unies à Vienne, elle a mis au point une application en ligne innovante pour la gestion des évaluations (Unite Evaluation) afin

de communiquer les résultats d'ensemble obtenus en ce qui concerne les objectifs de développement durable et d'assurer un suivi systématique de l'application des recommandations.

90. Trois évaluations stratégiques approfondies ont été achevées, et cinq sont en cours. Les résultats de ces évaluations ont été présentés aux hauts fonctionnaires de l'Office et aux États Membres et ont ainsi favorisé une culture de l'évaluation et de l'apprentissage. La Section de l'évaluation indépendante a également appuyé de nombreuses évaluations de projet.

91. Les questions de l'égalité des genres et des droits de la personne ont été dûment prises en compte dans toutes les évaluations, et des documents d'orientation ont été mis au point afin de faire en sorte que les évaluations puissent entraîner des changements en profondeur. Elle a en outre contribué, en coordination avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, à renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation, grâce notamment à l'élaboration d'un module de master sur l'évaluation et à l'organisation d'un atelier consacré à ce domaine en marge de la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

C. Financement et partenariats

92. L'ONUSD a continué d'appuyer les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer sa gouvernance et sa situation financière, en lui fournissant des informations sur les questions financières et budgétaires ; sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et les incidences qui en découlent ; sur la prise en compte des questions de genre dans ses pratiques, politiques et programmes ; sur la représentation géographique et la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la composition de ses effectifs ; et sur les progrès qu'il avait accomplis dans la mise en œuvre et l'évaluation de ses programmes mondiaux et régionaux.

93. L'ONUSD a continué de s'employer à conclure de nouveaux mémorandums d'accord avec des partenaires clés et à donner effet aux accords existants, afin d'encourager les synergies, de réduire les chevauchements et d'assurer la complémentarité des efforts dans les domaines pertinents. Les efforts déployés en ce sens ont consisté, notamment, à mettre en place un cadre de partenariat stratégique avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, un plan d'action commun avec les Volontaires des Nations Unies, et un plan d'action commun avec INTERPOL en vue de la création d'un partenariat mondial. Dans l'esprit du mémorandum d'accord qu'il a signé avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en 2018, l'ONUSD élabore actuellement un cadre de partenariat stratégique, afin d'approfondir les buts et objectifs communs aux deux entités concernant la gouvernance et la sécurité urbaines dans le contexte du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

94. L'ONUSD a continué de se concerter activement avec les donateurs, dans les capitales nationales ainsi que par l'intermédiaire des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et de ses homologues de terrain, multipliant ainsi le nombre de partenaires aux niveaux national et infranational. En 2018, neuf nouveaux donateurs se sont engagés à verser au total 45,7 millions de dollars et, dans l'ensemble, les contributions à des fins spéciales se sont élevées à 326,2 millions de dollars, plus haut montant jamais atteint, alors que le précédent record, en date de 2017, était de 320,6 millions de dollars.

95. Du fait que ses mandats ont trait à la fois aux piliers Paix et sécurité, Développement et Droits de l'homme, l'ONUSD a diversifié ses partenariats de financement au-delà des sources traditionnelles, augmentant ainsi les promesses de contributions faites au titre de fonds d'affectation spéciale interinstitutions et multidonateurs de l'ONU, promesses qui ont atteint le montant record de 19,2 millions de dollars en 2018. Des progrès modestes ont également été accomplis sur le plan de la mobilisation du secteur privé.

96. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, qui est géré par l'ONU DC, a reçu des contributions de multiples donateurs, parmi lesquels des États Membres, des organismes du secteur privé et des personnes privées. En 2018, les promesses de contributions au Fonds ont atteint 2,2 millions de dollars, tandis qu'environ 750 000 dollars ont été consacrés à la fourniture de services et d'une assistance essentiels aux victimes, par l'intermédiaire de 19 organisations non gouvernementales et organisations locales du monde entier.

97. Malgré ces efforts, la situation financière de l'ONU DC demeure fragile. La diminution des fonds non préaffectés se poursuit et l'on prévoit que les recettes à des fins générales ne devraient plus représenter que 1,2 % des recettes totales en 2019. Le faible montant des fonds non préaffectés ou alloués à des fins génériques compte parmi les principales difficultés que l'Office, ainsi fragilisé dans ses fonctions de gestionnaire, de coordonnateur et d'organe normatif, doit surmonter pour exécuter efficacement ses mandats et ses programmes.

98. Les dépenses d'exécution des programmes de l'ONU DC devraient passer de 616,7 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2018-2019 à 697,9 millions pour l'exercice biennal 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 13,2 %. L'augmentation du volume des activités de l'Office est principalement imputable à l'expansion des programmes offrant des moyens de subsistance alternatifs en Colombie ; au Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime ; au Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts ; et aux mesures visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues et à prévenir le terrorisme en Asie centrale.

V. Recommandations

99. Les Commissions souhaiteront peut-être donner de nouvelles orientations aux États Membres, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et leur adresser les recommandations suivantes.

Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

100. La Commission des stupéfiants souhaitera peut-être prier les États Membres :

a) De continuer à mettre en œuvre, conformément à la Déclaration ministérielle de 2019, tous les engagements que la communauté internationale a pris depuis 2009 sur le plan de la politique internationale en matière de drogues ;

b) De continuer à tirer parti du fait qu'elle offre un lieu de dialogue et d'échange sans exclusive entre toutes les parties intéressées concernant les divers aspects du problème mondial de la drogue ; et de participer activement à la mise en œuvre pratique de tous les engagements relatifs à la politique internationale en matière de drogues, en s'attachant à mettre en commun les bonnes pratiques suivies, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés à cet égard, notamment dans le cadre des sessions thématiques annuelles, conformément au plan de travail adopté en 2019 ;

c) D'améliorer la couverture et la qualité des stratégies de prévention, de traitement, de soin et de réadaptation, de manière à relever le défi que constitue l'augmentation de la consommation de drogues et des troubles liés à la drogue, notamment dans les franges les plus vulnérables de la population ;

d) De faciliter l'accès à des fins médicales aux drogues placées sous contrôle, tout en évitant leur détournement et leur usage illicite, en renforçant les systèmes de santé, en informant et en sensibilisant le public et en veillant à la bonne gestion des chaînes d'approvisionnement ;

e) D'accélérer l'adoption de mesures destinées à lutter contre le VIH/sida chez les toxicomanes et les détenus, notamment en encourageant, au besoin, l'utilisation du guide technique publié par l'OMS, l'ONU DC et ONUSIDA, et destiné à aider les pays à définir des objectifs en matière d'accès universel à la prévention du

VIH, aux traitements et aux soins à donner aux usagers de drogues injectables (technical guide for countries to set targets for universal access to HIV prevention, treatment and care for injecting drug users), lors de la conception et de la mise en œuvre de stratégies nationales relatives au VIH et aux drogues ;

f) De continuer à soutenir l'adoption de mesures intégrées face à la crise des opioïdes et de promouvoir l'utilisation de la Boîte à outils des Nations Unies sur les drogues synthétiques ;

g) D'étendre la portée de l'aide au développement alternatif de manière à toucher un plus grand nombre de collectivités, et de ne pas ménager leurs efforts pour faciliter l'accès au marché des produits issus du développement alternatif.

Prévenir et combattre efficacement la criminalité

101. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être prier les États Membres :

Lutte contre la criminalité transnationale organisée

a) De tirer parti des mécanismes internationaux, régionaux et bilatéraux, y compris du réseau des agents de liaison des services de police étrangers, afin d'améliorer la coordination et la coopération entre les services de détection et de répression dans le cadre des enquêtes sur les affaires de trafic de drogues ;

b) De renforcer les procédures et les capacités des services de détection et de répression pour ce qui est de l'ouverture d'enquêtes parallèles sur l'origine des armes à feu et de leurs pièces, éléments et munitions ayant fait l'objet d'un trafic illicite, et d'inviter l'ONUSC à continuer de favoriser l'adoption d'approches intégrées concernant la prévention, la détection et la répression du trafic illicite d'armes à feu et des formes de criminalité connexes ;

c) De définir et d'appliquer, dans le cadre de leur système de justice pénale, des mesures basées sur les technologies pour prévenir la traite de personnes et le trafic illicite de migrants, enquêter sur les infractions s'y rapportant et en poursuivre les auteurs, et d'aider l'ONUSC à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et d'autres instruments internationaux pertinents ;

d) D'ajouter leurs textes de loi et décisions de justice au portail SHERLOC, en vue d'appuyer l'élaboration du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant ;

Lutte contre la corruption

e) De continuer d'appuyer les activités que mène l'ONUSC pour aider les États à prévenir et combattre la corruption ;

Prévention du terrorisme

f) De mettre en place des plateformes ou des réseaux de coopération régionale entre les autorités judiciaires et les services de détection et de répression, et d'y participer, de manière à favoriser la mise en commun d'informations et la collecte de preuves, en temps utile et sur une base opérationnelle, concernant les actes perpétrés ou préparés par des terroristes, notamment par des combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui rentrent dans leur pays d'origine ou se réinstallent dans un pays tiers, ou qui sont des membres connus de l'EIL ;

g) De renforcer la coopération interinstitutions et d'accroître l'utilisation des mécanismes de coopération internationale dans les affaires liées au terrorisme ;

Prévention du crime et justice pénale

h) De promouvoir une approche globale et intégrée de la prévention de la criminalité et de la réforme de la justice pénale, qui repose sur des évaluations de

référence, sur la collecte et l'analyse périodiques de données, qui s'intéresse à tous les aspects du système judiciaire, et prend en compte les questions de genre ;

i) D'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes de prévention de la criminalité, y compris axés sur la prévention de la récidive, en étroite coopération avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile ;

j) D'inviter l'ONUDC à continuer d'œuvrer à la promotion d'une culture de la légalité et d'aider les États Membres à élaborer des programmes qui transmettent des valeurs clefs reposant sur l'état de droit ;

k) D'élever au rang de priorité la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants, et l'adoption de mesures de lutte qui tiennent compte de l'âge et des questions de genre.

Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique

102. Les Commissions souhaiteront peut-être prier les États Membres :

a) De renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales pour recueillir des données précises, fiables et comparables au sujet de la criminalité et de la production, du trafic et de l'usage illicites de drogues, afin d'être mieux à même de communiquer des informations par l'intermédiaire des outils prévus à cet effet, tels que l'enquête sur les tendances de la criminalité, le questionnaire destiné à l'établissement du *Rapport mondial sur la traite des personnes*, le questionnaire sur les flux illicites d'armes et celui destiné au rapport annuel, et les rapports individuels sur les opérations de saisie de drogues ;

b) D'appuyer davantage les travaux de l'ONUDC visant à renforcer les capacités nationales de collecte de données afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne l'usage de drogues et ses conséquences sanitaires, le développement alternatif, l'état de droit et l'accès à la justice, ainsi que la lutte contre la criminalité organisée, la violence, la traite des personnes, le trafic d'armes à feu, le trafic d'espèces sauvages, la corruption et les flux financiers illicites ;

c) D'établir des mécanismes nationaux d'alerte précoce, de prendre une part active aux réseaux d'alerte précoce pour ce qui est des nouvelles substances psychoactives et des nouvelles menaces en matière de drogues aux niveaux régional et international, et d'utiliser davantage les systèmes internationaux établis de notification et d'échange d'informations ;

d) De renforcer leurs capacités à évaluer les menaces que pose la criminalité organisée aux niveaux national, régional et international, grâce à des statistiques ventilées de meilleure qualité sur la criminalité et la justice pénale, à une coopération accrue en matière d'échange de données, à une amélioration des méthodes d'analyse, et à l'utilisation, entre autres, du cadre pour l'évaluation de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée.

Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

103. Les Commissions souhaiteront peut-être prier les États Membres :

a) D'aider l'ONUDC à rendre son personnel mieux à même d'apporter une réponse globale aux mesures qu'ils prennent pour mettre en œuvre le Programme 2030, s'agissant notamment de la gestion axée sur les résultats et de la communication d'informations ;

b) D'aider l'ONUDC à entreprendre des évaluations stratégiques visant à améliorer la responsabilisation et la transparence, conformément aux réformes menées à l'ONU ; à promouvoir l'exploitation des résultats des évaluations et l'utilisation des connaissances qui en découlent, notamment à l'aide de *Unité Évaluations*, la nouvelle application de gestion des évaluations ; à favoriser la prise de décisions fondée sur des données factuelles ; à poursuivre la réalisation des objectifs de développement durable ; et à renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation dans les domaines qui relèvent de son mandat ;

c) De fournir à l'ONUSDC des ressources suffisantes, prévisibles et stables, notamment des ressources additionnelles au titre du budget ordinaire, pour lui permettre de s'acquitter de manière durable des tâches qui lui ont été confiées ;

d) De mettre à la disposition de l'ONUSDC davantage de fonds à des fins générales (non préaffectés) ou à des fins génériques, pour lui permettre de répondre efficacement à la demande croissante d'assistance technique et de poursuivre sa coopération technique en étroite coordination avec les pays partenaires et les organismes régionaux.
